

Le collectif « Vigilance Citoyenne des Portes de Normandie » pose la question :

Pourquoi créer une nouvelle zone d'activité sur le Long Buisson ?

L'agglomération Évreux Portes de Normandie (EPN) projette la création d'une zone d'activités concertée (ZAC) du Long Buisson, 3ème tranche sur les communes de Évreux, Guichainville et Angerville la campagne.

Une consultation publique par voie numérique est projetée du 16 juin au 17 juillet 2020.

Tous les habitants du territoire de l'agglomération sont donc invités à émettre un avis sur ce projet.

Le constat est que le projet est maintenu malgré :

- l'avis avec réserve de l'autorité environnementale,
- les réunions publiques organisées sur le projet qui ont donné lieu à des débats assez houleux (la contestation s'est exprimée sans pour autant que les arguments des uns et des autres n'aient été entendus par le maître d'ouvrage)
- les avis négatifs des associations de défense de l'environnement,

Le projet concerne 60 hectares dont 1 ha est dédié au centre aquatique, 35 ha aux entreprises et commerces, 15 hectares aux parkings, voirie et ses équipements et, seuls, 9 hectares aux aménagements paysagers.

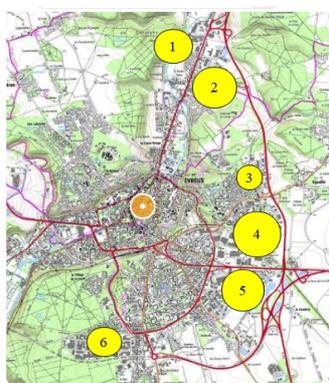
Comment peut-on se prévaloir de vouloir réaliser une zone économique d'intérêt écologique alors que seuls 15% du projet sont consacrés aux espaces de biodiversité ?

Les élus justifient leur projet par un déficit de foncier économique et pour des implantations de taille supérieure à 2,5 hectares sur le territoire de l'agglomération sans en démontrer objectivement l'intérêt général pour le territoire.

Nous sommes étonnés de cette volonté de créer une nouvelle zone d'activités.

En effet, un relevé effectué par nos soins sur les zones d'activités existantes d'Évreux et des communes limitrophes, effectué en février 2020, fait apparaître une surface de friches industrielles et du foncier disponible d'environ 46 hectares dont 34,330 hectares de terrains nus et 12 hectares de terrains bâtis avec des locaux disponibles (cf illustrations ci-jointes). Certaines de ces surfaces libres représentent de 4 à 8 hectares d'un seul tenant et au moins 10 surfaces de terrains avec des locaux disponibles supérieurs à 2, 5 hectares disponibles.

Localisation des zones d'activité



relevé des surfaces disponibles des ZAC existantes		
Zone d'activités	terrain nu	terrain bâti
1 – Les Barbançons	2,500 ha	2,180 ha
2 – les Surettes	16,900 ha	
3 – Bois des communes	0,230 ha	
4 – la Rougemare	7,700 ha	6,610 ha
5 – Long Buisson	7 ha	
6 – la Madeleine		3,500 ha
TOTAL	34,330 ha	12,290 ha

Il nous paraît que ces 46 hectares de friches industrielles et terrains disponibles seraient donc largement suffisants. Les utiliser répondrait d'ailleurs aux préconisations du SCOT : « une gestion raisonnée et économe du foncier d'activité.

La priorité doit viser à densifier les sites existants et reconquérir les friches ».

Aussi, nous proposons de revenir à des objectifs modérés et moins coûteux pour la collectivité, prioriser les disponibilités existantes et projeter des zones plus modestes là où les besoins sont recensés. Il suffit de se référer à la carte de la localisation des secteurs d'emplois sur le territoire de l'EPN pour identifier

ces besoins (source PLUI-HD de l'EPN).

On y observe que ces secteurs d'emplois sont centralisés alors que les besoins nous semblent être situés sur l'ensemble du territoire. Nous pensons que cette organisation spatiale est génératrice de désertifications des communes rurales, de circulations accrues et d'insécurité routière pour les trajets « domicile/travail », et d'accroissement de la dépense publique. Nous pensons que les besoins nous apparaissent aussi importants en zone rurale qu'en zone urbaine, pour l'attractivité du territoire de l'EPN.

Nous demandons l'abandon du projet Et soumettons une nouvelle proposition

La zone du Long Buisson pourrait, pour ne pas devenir une future friche industrielle :

- conserver la construction du centre aquatique
- conserver le projet de parc linéaire en accompagnement de la voie romaine
- créer une zone de replantation des arbres en compensation des défrichements effectués pour la déviation sud ouest d'Evreux
- conserver les aménagements paysagers en limite des tissus pavillonnaires
- mettre en place un système de culture maraîchère ou de permaculture sur de grandes surfaces selon un protocole à développer entre les producteurs et la collectivité.

localisation et nombre d'emplois sur le territoire de l'EPN

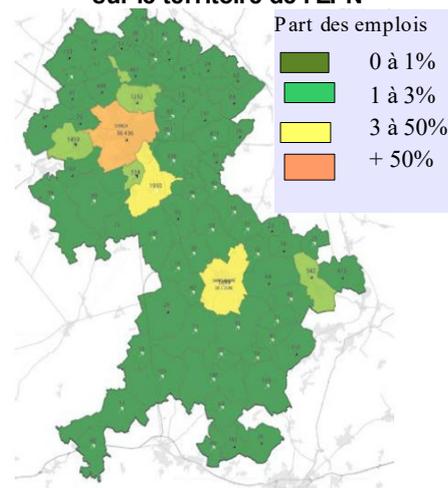
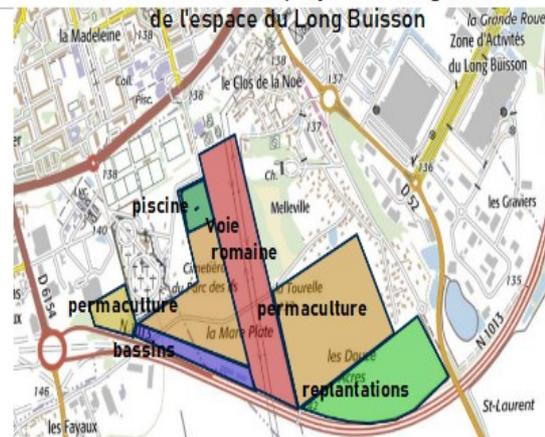


Schéma d'un nouveau projet d'aménagement de l'espace du Long Buisson



Les atouts de ce nouveau projet seraient d'ordre économique et écologique.

Il répondrait au souhait des élus de construire un centre aquatique, préserverait la continuité de la voie romaine et contribuerait à la mise en place de zones de préservation de la biodiversité et de projets écologiques, visant de nouveaux circuits de distribution. Le projet serait créateur d'emploi dans le secteur primaire.

Cette zone aurait alors, valeur de référence en matière de transition entre la ville et la campagne. En explorant les idées novatrices conciliant aménagement et développement durable dans un vaste secteur où les habitants méritent eux aussi de bénéficier de nouveaux critères de qualité de vie.

Autre atout non négligeable : les économies réalisées par ce nouvel aménagement, pourrait permettre le financement d'un autre équipement aquatique sur le pôle de Saint André de l'Eure.

Nous pensons qu'un élu a une responsabilité envers le citoyen qui lui accorde sa confiance. L'économie ne doit pas prendre le pas sur le politique.

Les communes à qui reviennent les revenus de la cotisation foncière des entreprises sauront trouver d'elles mêmes, des sources de satisfaction dans une sage décision que les élus sauront prendre.

Comme l'explique Carlos Moreno, dans son article « ville et campagne, je t'aime, moi non plus »,
« La ruralité est une chance pour développer une autre manière de mettre en œuvre les circuits courts vertueux de l'économie circulaire en optimisant nos ressources. Elle incarne aussi la culture dans tous les sens du terme : celle de la terre, de l'esprit, du respect de la nature et d'autrui. C'est redonner sa place à l'altruisme et à l'empathie, avec la nature comme fil conducteur ».

Le collectif «Vigilance Citoyenne des Portes de Normandie »

Si vous partagez nos points de vue, rejoignez nous en envoyant un email : vigilancedesportesdenormandie@gmail.com